

DÉLIBÉRATION N°DL20250105 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 01 JUILLET 2025

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 20/06/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 7 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 22h42) ; M. Alexandre CIGNA ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h57) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 00h05) ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à partir de 22h42)

Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h57)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à compter de 00h05)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION ECLAIREUSES ÉCLAIREURS DE FRANCE - GROUPE DE SAINT-CHAMOND/CHAVANNE

Mme Andonella FLECHET expose ce qui suit :

L'association Eclaireuses Eclaireurs de France - groupe de St Chamond / Chavanne membre du Scoutisme Français, se distingue par son approche laïque du scoutisme. En tant qu'association d'éducation populaire, elle vise à développer l'autonomie des enfants par le biais du jeu, en s'appuyant sur la pédagogie scout. Les valeurs fondamentales de la communauté, telles que la coéducation, la démocratie, l'écocitoyenneté, la laïcité et la solidarité constituent la base des projets élaborés avec et pour les enfants et les jeunes.

Chaque année, l'association propose un camp d'été pour les enfants. Traditionnellement, ce camp se déroule sur des sites équipés. Toutefois, pour des raisons économiques et afin de se rapprocher de la nature, le camp d'été 2025 se tiendra sur un terrain « nu ».

Pour cette raison, l'association doit investir dans du matériel de cuisine adapté pour accueillir la soixantaine d'enfants prévus cette année, ainsi que pour les camps futurs.

Compte tenu du dynamisme de l'association et du fait que ces équipements permettront de réduire le coût du camp d'été pour les familles des enfants, la commune de Saint-Chamond souhaite apporter son soutien à l'association Eclaireuses Eclaireurs de France - groupe de St Chamond / Chavanne par le biais d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association Eclaireuses Eclaireurs de France - groupe de St Chamond / Chavanne,
- **d'autoriser** le versement de cette somme à l'attributaire,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 02/07/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne